

RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D006923I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Etaient absents:

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET: 16. Accord-cadre pour l'acquisition de balayeuses de voirie électriques - Autorisation de signature

Délibération n° 2022/006923

Accord-cadre pour l'acquisition de balayeuses de voirie électriques Autorisation de signature

Rapporteur: Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	13/09/2022	Favorable unanime

Résumé:

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Mme la Maire à signer l'accord-cadre d'acquisition de balayeuses de voirie électriques.

I. Contexte

La Ville de Besançon est dotée de 13 matériels autoportés destinés au nettoyage de la voirie. Le service voirie propreté rencontre de nombreuses difficultés dans son activité dues au vieillissement de nombre de ses matériels, notamment celui des balayeuses de trottoir à faible encombrement. Le renouvellement de ces balayeuses sur quatre ans, permettra de palier l'immobilisation des matériels en maintenance.

Le choix de l'énergie électrique permet de répondre aux exigences environnementales, d'évoluer en centre-ville y compris en ZFEm (Zone à Faible Emission mobilité) mais également de réduire les coûts de fonctionnement sur la maintenance et l'énergie.

II. Objet et procédure de passation

L'accord-cadre a pour objet l'acquisition d'une quantité maximum de trois balayeuses aspiratrices articulées de chaussées et trottoirs électriques de l'ordre de 2 m³ et des pièces détachées ou accessoires qui leur sont associées (maximum de l'accord-cadre exprimé en quantité pour un montant estimatif de 600 000 € HT pour la durée totale du marché).

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

Une consultation a été lancée le 17 juin 2022 et la remise des offres fixée au 20 juillet 2022.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2022 a attribué l'accord-cadre à la société BOSCHUNG ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 556 499,65 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise BOSCHUNG ENVIRONNEMENT, retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée. Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.